



CONVENTION DE PARTENARIAT

Relative à :

**L'AIDE À LA RECHERCHE ET À L'INSTALLATION DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES
DANS LE TERRITOIRE DE LA VALLÉE D'OSSAU**

Entre :

**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU ET PRÉSENCE MÉDICALE 64,
ici représenté par le Département des Pyrénées-Atlantiques**

Entre les soussignés :

Le Département des Pyrénées-Atlantiques, représenté par son Président Monsieur Jean-Jacques LASSERRE, agissant en cette qualité en vertu de la délibération n° 00-006, en date du 02 avril 2015 et en vertu de la délibération n°03-005, en date du 14 février 2019, relative à la Présence médicale,

d'une part,

et

La Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul Casaubon, en vertu de la délibération n° en date du XX / XX / XXXX,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule :

Copiloté par le **Département des Pyrénées-Atlantiques** et l'**Agence Régionale de Santé**, le dispositif **Présence médicale 64** a pour objectif de répondre à la problématique de l'accès aux soins de premier recours dans le territoire départemental en travaillant **au renouvellement des médecins généralistes**.

Cette **mission d'intérêt général au service de la population**, constituée en politique publique en février 2019, a été pensée dans une **logique de coopération partenariale** avec les **professionnels de santé** et les **territoires** autour d'une orientation unique - « **Proposer un projet de vie professionnel et personnel au médecin généraliste** ». Déclinée opérationnellement autour d'une **boîte à outils dédiée**, cette orientation repose sur trois axes stratégiques : le cadre de vie, le cadre d'exercice et la promotion du dispositif.

Reposant **sur une méthode novatrice** - *Dépasser la notion d'ingénierie territoriale pour aller vers l'intelligence territoriale* - la force de Présence médicale 64 réside dans la **complémentarité des approches** des partenaires qui la composent, permettant une **vision à 360° des enjeux**.

Depuis son lancement, Présence médicale 64 a été amenée à réaliser différentes actions dans le territoire de la Vallée d'Ossau :

- Valorisation des médecins du territoire de la Vallée d'Ossau, maîtres de stage universitaire accueillant des internes en stage semestriel dans leur cabinet - Presse Magazine du département (Février 2021) ;
- Accompagnement en cours de médecins généralistes visant, à plus ou moins long terme, le territoire de la Vallée d'Ossau comme lieu de vie et d'installation.

Dans ce contexte, la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau et Présence médicale 64 souhaitent mutualiser leurs moyens pour faciliter la recherche et l'accompagnement à l'installation de médecins généralistes dans le territoire de la Vallée d'Ossau.

ARTICLE 1 - OBJET & OBJECTIFS

La présente convention a pour objet de définir les modalités partenariales entre le dispositif Présence médicale 64 et la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau dont le but est de revitaliser le territoire en professionnels de santé et ainsi d'assurer une offre de soins de premier recours satisfaisante pour la population :

- Travailler sur de la prospective, au travers d'éléments statistiques et cartographiques factuels, dans le but d'anticiper les futurs départs des professionnels de santé du territoire (et notamment les médecins généralistes), par l'observation et l'analyse des dynamiques territoriales (démographiques, géographiques...) desdits professionnels de santé ;
- Mutualiser les moyens et les actions afin de créer les conditions pour favoriser l'installation de médecins généralistes dans le territoire de la Vallée d'Ossau ;
- Favoriser l'ancrage territorial par la mise en place d'actions de promotion et de valorisation, coordonnées entre Présence médicale 64 et le territoire de la Vallée de d'Ossau, en direction des internes effectuant leur stage dans le territoire et des médecins souhaitant s'installer (ex : animation d'un temps d'accueil, pack découverte ...) ;
- Travailler à la recherche de nouveaux médecins généralistes dans le territoire de la Vallée d'Ossau, notamment par la mobilisation de la boîte à outils Présence médicale 64 ;
- Mettre en place une communication partagée autour de l'accueil des internes dans le territoire et de l'installation des médecins généralistes.

Cet accompagnement s'inscrit dans le prolongement des réflexions engagées par l'ARS (Plan Régional de Santé, groupe de réflexion sur la démographie médicale et le risque de désertification...) et des orientations définies par le SDAASP. Cette intervention sera complémentaire au Contrat Local de Santé du Haut Béarn, initié par l'ARS à l'échelle des territoires du Haut Béarn et de la Vallée d'Ossau.

ARTICLE 2 - MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'animation territoriale sera assurée par la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau et la coordonnatrice du CLS du Haut Béarn.

L'équipe Présence médicale 64 interviendra sur demande du territoire et des médecins généralistes.

Les équipes, les moyens et les ressources de Présence médicale 64 et de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau seront mutualisés afin de faciliter la recherche, l'accompagnement et l'accueil des internes et des médecins généralistes dans le territoire, dans le respect des prérogatives et compétences de chacun.

Concernant la recherche et l'installation de futurs médecins généralistes, la boîte à outils Présence médicale 64 pourra être mobilisée, selon les besoins identifiés et au fur et à mesure de l'avancée des démarches, sur les mesures suivantes :

AXE 1 : Favoriser l'aménagement et l'attractivité du territoire départemental (Cadre de vie)

- Démarchage des étudiants en médecine générale (Fiche-action 1)
- Accueil des internes en médecine générale (Fiche-action 2)
- Accueil de la famille du médecin généraliste libéral (Fiche-action 3)
- Accompagnement du conjoint dans sa recherche d'emploi (Fiche-action 4)

AXE 2 : Optimiser les conditions d'exercice des professionnels de santé (Cadre d'exercice)

- Coordination des acteurs du territoire et de la santé (Fiche-action 5)
- Maître de Stage Universitaire (Fiche-action 8)
- Médecins généralistes étrangers (Fiche-action 10)

L'activation et l'accomplissement des mesures mobilisées dans le cadre de la boîte à outils Présence médicale 64 seront réalisés en coordination et en lien permanent avec la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau et la coordinatrice du CLS Haut Béarn.

ARTICLE 3 - PILOTAGE DE LA DÉMARCHE

Le dispositif Présence médicale 64 s'appuie en premier lieu sur les besoins et attentes des médecins généralistes de territoire. En ce sens, ils sont les principaux acteurs de cette démarche.

Un comité de pilotage spécifique sera mis en place autour des médecins généralistes du territoire, composé notamment des représentants de Présence médicale 64 (ARS et Département), du Président et/ou de la Vice-présidente en charge de la santé de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau et des conseillers départementaux du secteur.

Sur la base d'une analyse commune et partagée, l'ensemble des acteurs précités définissent et mettent en œuvre collectivement les solutions à déployer pour répondre à l'objet de la présente convention.

ARTICLE 4 - COMMUNICATION

Présence médicale 64 et la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau peuvent, s'ils le souhaitent, communiquer sur le partenariat passé. Pour ce faire, les parties prenantes s'informent mutuellement, en amont de toute communication et diffusion, de leur volonté de communiquer, du contenu proposé et des canaux utilisés, dans le respect des chartes graphiques de chacun.

ARTICLE 5 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du, pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement par accord des parties prenantes.

Fait à PAU, le

en deux exemplaires

Le Président du Conseil départemental
des Pyrénées-Atlantiques

Le Président de la Communauté de communes de
la Vallée d'Ossau

Jean-Jacques LASSERRE

Jean-Paul CASAUBON